

# 08

## RAPPORT

### **OBJET : ECOQUARTIER DES COTEAUX DE LA SEILLE - LOI SUR L'EAU - ENQUETE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE METZ**

Premier écoquartier messin, la ZAC des Coteaux de la Seille entend répondre aux besoins de nouveaux logements tout en tenant compte de l'ensemble des dimensions du développement durable à l'échelle d'un quartier, les dimensions environnementales, sociales et économiques.

Ce nouveau quartier est majoritairement destiné à l'habitat et offrira 1 600 logements neufs qui devront intégrer des exigences environnementales fortes, notamment sur le plan de la performance énergétique.

Le projet entre maintenant dans une phase opérationnelle. Il est donc nécessaire d'obtenir l'autorisation, au titre du code de l'environnement, d'aménager l'écoquartier des Coteaux de la Seille sur le territoire de la Ville de Metz. Cette autorisation est demandée par Metz Métropole, concessionnaire des Réseaux d'Eaux Pluviales.

C'est pourquoi une enquête publique sur le dossier « loi sur l'eau » a été lancée par la Préfecture, du 24 novembre au 8 décembre 2010.

Ce dossier n'appelle pas d'observations de la Ville de Metz qui émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

## MOTION

**OBJET : ECOQUARTIER DES COTEAUX DE LA SEILLE - LOI SUR L'EAU -  
ENQUETE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE  
DE METZ**

Le Conseil Municipal de la Ville de Metz,  
Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L214-1 à L214-6, R214-1 et suivants ;

**VU** le dossier présenté par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole en vue d'obtenir l'autorisation, au titre du code de l'environnement, d'aménager l'écoquartier des Coteaux de la Seille sur le territoire de la commune de Metz ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-DLP/BUPE-420 du 29 octobre 2010 prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole aux fins d'aménager l'Ecoquartier des Coteaux de la Seille sur le territoire de la commune de Metz ;

**DECIDE** de donner un avis favorable à cette demande d'autorisation.

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER